

VOUS SOUHAITEZ EXERCER DANS LE DOMAINE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Métiers visés

- Opérateur de fabrication
- Conducteur de machine de fabrication ou de conditionnement
- Préparateur de produits alimentaires

Conditions d'exercice

L'agroalimentaire concerne toutes les entreprises de transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en vue de l'alimentation de l'homme et des animaux (industries, ateliers de transformation fermière, distribution).

Certains secteurs sont très mécanisés (lait, boissons et alcools, industrie du grain, yaourts, biscuits...) d'autres plus manuels (viande, charcuterie, fromage, pâtisserie industrielle...).

L'opérateur de fabrication est sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un responsable d'atelier voire directement du responsable d'entreprise.

Contenu de formation

Enseignement professionnel

Trois spécialités au choix

- Fabrication de produits alimentaires
- Transformation du lait
- Travail des viandes (désossage, parage, découpe de viande...)

Tronc commun :

- Sécurité sanitaire des produits, hygiène
- Contrôle qualité
- Utilisation des machines et matériels de fabrication de produits alimentaires

Enseignement général

- Communication, mathématiques appliquées au métier
- Développement durable, sécurité, prévention des risques professionnels

Réseau CFPPA
Pays de la Loire

Des compétences mutualisées
pour la formation continue

Plus d'informations sur les CFPPA : www.cfppa.pdl.educagri.fr

CFA ●●●
Pays de la Loire
Les centres publics de formations d'apprentis

Durée indicative de la formation pour un parcours complet

- 800 heures de formation théorique et pratique alternée avec des périodes en entreprise
- 1 à 2 ans selon le statut (formation continue ou apprentissage)

Possibilité d'adaptation des parcours

- Contrat de formation individualisée (durée, modalité, contenu) prenant en compte les acquis des candidats

Moyens pédagogiques

- Intervenants professionnels spécialisés
- Halles de technologie alimentaire
- Ateliers de transformation alimentaire
- Entreprises agroalimentaires partenaires

Conditions d'obtention du diplôme

Le BPA est délivré aux candidats qui obtiennent les 10 unités capitalisables (UC) constitutives du diplôme dans un délai de 5 ans.

Ce diplôme peut être obtenu par la voie de :

- la formation professionnelle continue
- l'apprentissage
- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

BPA Transformation alimentaire

Region
PAYS DE LA LOIRE

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

